



# Syndicat National des Psychiatres Privés

141, rue de Charenton - 75012 Paris

Téléphone : 01.43.46.25.55 - Télécopie : 01.43.46.25.56

Email : [info@afpep-snpp.org](mailto:info@afpep-snpp.org)  
Site Internet : <http://www.afpep-snpp.org>

S.N.P.P

Paris, le 1er avril 2003

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Syndicat National des Psychiatres Privés vient de prendre connaissance des dernières dispositions conventionnelles proposées par les syndicats signataires à la CNAM-TS.

Dans ce texte, la revalorisation de la consultation psychiatrique est envisagée à hauteur de 38 euros.

Nous rappelons

- que les psychiatres ont les revenus les plus bas du corps médical,
- que la durée moyenne d'une consultation psychiatrique est supérieure à 30 minutes ce qui limite le nombre d'actes,
- que le revenu des psychiatres repose exclusivement sur leur activité clinique puisqu'ils n'effectuent aucun acte technique complémentaire.

Dans ces conditions, la revalorisation limitée à 3,70 euros pour le CPsy à comparer à 3 euros pour 90 % des Cs, ne fait qu'accroître le fossé qui sépare les psychiatres du reste du corps médical.

Nous rappelons notre exigence d'une restauration de l'équité de nos revenus avec ceux de l'ensemble de nos collègues ce qui suppose **la revalorisation du CsPsy à 40 euros le 1<sup>er</sup> avril et 50 euros le 1<sup>er</sup> octobre, et ceci pour tous les actes.**

Nous rejetons toute proposition inférieure à celle-ci et qui confine à des mesures discriminatoires à l'égard des psychiatres qui ont manifesté à plusieurs reprises leur exaspération face à l'incapacité des partenaires conventionnels à les prendre en considération à leur juste place.

L'intransigeance implacable affichée par Jean-Marie Spaeth depuis le début des négociations face aux revendications des médecins ne doit pas aboutir à la capitulation des syndicats.

Nous en appelons à la responsabilité du Ministre de la Santé pour impulser des décisions tarifaires enfin adaptées aux psychiatres.